



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

PLÉNIÈRE

DÉCISION N° 4

À la sixième séance plénière de sa 39^e session, le 5 octobre 2016, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

- 16/1 : Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI relative à la sûreté de l'aviation, présentée dans la note A39-WP/493
- 19/1 : Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI liées à la facilitation, présentée dans la note A39-WP/499
- 27/1 : Remédier au faible taux de réponse des États membres aux lettres envoyées par l'OACI, présentée dans la note A39-WP/526
- 27/2 : Formulation et mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) et des procédures pour les services de navigation aérienne (PANS) et notification des différences, présentée dans la note A39-WP/526
- 29/1 : Contribution de l'aviation au Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, présentée dans la note A39-WP/504
- 30/1 : Mobilisation des ressources, présentée dans la note A39-WP/504
- 31/1 : Assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles, présentée dans la note A39-WP/528
- 31/2 : Critères basés sur les performances et éléments indicatifs concernant la désinsectisation des aéronefs et les mesures de lutte antivectorielle, présentée dans la note A39-WP/528
- 31/3 : Prochaine génération des professionnels de l'aviation, présentée dans la note A39-WP/528
- 31/4 : *Programme OACI pour l'égalité des sexes* visant à promouvoir la participation des femmes dans le secteur mondial de l'aviation, présentée dans la note A39-WP/528

— FIN —